



Enfin, la disposition prévoyant la restauration de la taxe de 5% sur l'importation du blé dur au Cameroun, à compter du mois de janvier 2018, ne figure plus dans le projet de loi de Finances 2018 que le gouvernement vient de déposer sur la table des parlementaires pour examen et adoption. Cette disposition qui figurait bel et bien dans le projet initial, a été supprimée sur instructions du chef de l'Etat.

Si l'on s'en tient aux termes d'une correspondance datée du 20 novembre 2017, à travers laquelle le secrétaire général de la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh, transmet à son homologue des services du Premier ministre, les «hautes instructions du chef de l'Etat».

Même si le revirement du gouvernement au sujet de cette taxe va priver le Trésor public de recettes subséquentes, par ces temps de crise économique, l'injonction présidentielle visant à ne pas refiscaliser l'importation du blé, fait observer un fiscaliste, révèle une habile manoeuvre des pouvoirs publics, pour éviter une probable grogne sociale, surtout au cours d'une année électorale (tous les scrutins sont prévus au Cameroun en 2018).

En effet, le blé qui est abondamment importé au Cameroun, depuis la fermeture de la Sodéblé, entre dans la fabrication du pain (et bien d'autres délices de la pâtisserie), produit de première nécessité auquel les Camerounais restent très attachés. Et dont les changements de prix ont,

par le passé, toujours fait l'objet de tensions entre le gouvernement et les associations de consommateurs.

Il va de soi qu'une hausse de la tarification du blé à l'import aurait été, comme à l'accoutumée, inéluctablement répercutée sur le prix final (ou alors le poids) de la baguette de pain dans les boulangeries, exposant ainsi le pays au risque d'un malaise social, dans un contexte déjà marqué par l'amaigrissement constant du panier de la ménagère.

Source:Camnews24
